



COMPTE RENDU SOMMAIRE CONSEIL MUNICIPAL DE MONTAGNY LES BEAUNE SEANCE DU JEUDI 27 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept le vingt sept avril , à 20h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Richard ROCH, Maire.

Etaient présents : M. Richard ROCH, Mme Bernadette VALLET, M. Laurent PELLETIER, M. Alain CARION, Mme Anne-Lise DENEUVE, M. Guillaume DURAND de GEVIGNEY, M. Roland DAVID, Mme Brigitte LACROIX, M. Marcel RIOND, M. Michel BLIN, Mme Frédérique DEVIGNE, M. Thierry EUVRARD, M. Jean-François GROUD,.

Etaient excusés : Mme Sylvia GAUTHERON donne pouvoir à M. Richard ROCH
M. Nicolas DE DEMO

Secrétaire de séance : M. Guillaume DURAND de GEVIGNEY

Après avoir approuvé la séance du 30 mars 2017, le Conseil Municipal a délibéré sur les points suivants :

INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL

- Aucune décision n'a été prise dans le cadre de la délégation au Maire.

FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

Le Conseil Municipal DECIDE que, dorénavant lors de chaque réunion du conseil municipal, le vote à bulletin secret sera requis lorsqu'un membre présent le réclamera.

DELIBERATIONS

1 – RESULTATS CONSULTATION TRAVAUX DE VOIRIE 2017

Le Maire donne le résultat de la consultation pour les travaux de voirie 2017.
4 entreprises ont répondu :

NOMS	Montant HT	Rang
COLAS SNEL	63 978.35 €	2
EIFFAGE Dracy	69 071.10 €	4
Roger MARTIN	58 508.21 € (Graves recyclées) 61 132.21 € (Graves non recyclées)	1
ROUGEOT TP	66 509.00 €	3

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE de retenir la proposition de l'entreprise Roger MARTIN, pour un montant de 61 132.21 € HT et AUTORISE le Maire à signer le marché de travaux ainsi que tout document relatif à cette affaire.

2 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de l'attribution des subventions aux associations. M. le Maire informe que l'association Trait Couleur a fait part de son souhait de ne plus recevoir de subvention, considérant qu'elle bénéficie déjà de la gratuité de la salle pour ses activités.

ASSOCIATIONS	MONTANT	OBSERVATIONS
LE SOUVENIR FRANCAIS	65 €	
ONAC DE COTE D'OR	55 €	
ASSOC. Des Fils Morts pour la France...	70 €	
ASSOC. DE PROTECTION CIVILE	100 €	
LA GAULE DE MONTAGNY	250 € + 1000 € (14 juillet)	M. GROUD Jean-Francois ne participe pas au vote
VOILE LIBRE	150 €	M. GROUD Jean-Francois ne participe pas au vote
COMITE DES FETES	700 €	Mme Frédérique DEVIGNE ne participe pas au vote
COOPERATIVE SCOLAIRE	590 €	
LES AMIS DES ECOLES	300 €	
ASSOC. MONTINIBEAUNOISE DES CHASSEURS, AGRICULTEURS ET VITICULTEURS	150 €	
CERCLE DE L'AMITIE	150 €	
NATURE ET SENTIERS	150 €	
LES AMIS DE LABORDE	150 €	MM. Alain CARION et BLIN Michel ne participent pas au vote
ASSOC. ET PATATI ET PATATERRE	150 €	
ASSOC. LES TITINES DE LA COTE	150 €	
BMX RACING DE MONTAGNY	150 €	

3 – CONSTITUTION BUREAU DE VOTE POUR LES ELECTIONS LEGISLATIVES

Le Conseil Municipal CONSTITUE le bureau de vote pour les élections législatives des 11 et 18 juin prochains.

4 – DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE SALLE DES FETES

Le Conseil Municipal PREND CONNAISSANCE du diagnostic accessibilité de la salle des Fêtes établi par le cabinet « l'atelier b ». La visite du bâtiment a permis de mettre en évidence un certain nombre de dispositions des lieux qui ne permettent pas de rendre accessible les deux salles pour tous publics mais l'ensemble des non-conformités peut cependant être corrigé.

5 - PROPOSITIONS POUR AGRANDISSEMENT SALLE DES FETES

Le Conseil Municipal PREND CONNAISSANCE de deux esquisses pour l'agrandissement de la salle des Fêtes. Les projets doivent être retravaillés mais le conseil municipal VALIDE le principe de la création de l'entrée principale, pour les deux salles, côté parking rue du Terreau. Les entrées, côté église, seront conservées mais réservées à un usage communal et associatif.

Des questions ont été soulevées comme la superficie de la future cuisine ou la possibilité d'un espace stockage pour la petite salle. Le choix des matériaux extérieurs n'a pas été non plus défini.

6 – AFFAIRES DIVERSES

M. Jean-François GROUD signale le mauvais état de la Rue Pisserotte.

M. le Maire informe que la Communauté d'Agglomération procède actuellement au remplacement des branchements eau rue des Mouches. Suite à son intervention, la canalisation sera en diamètre 100 mm afin d'anticiper une extension future.

M. le Maire informe qu'il a contacté le Service des Domaines pour des estimations de parcelles.

Mme Frédérique DEVIGNE informe que l'Assemblée Générale du Comité des Fêtes aura lieu le jeudi 18 mai à 19 heures.

Prochaine réunion : jeudi 1^{er} juin 2017 à 20 heures 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Le Maire,
Richard ROCH